

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
31 janvier 2019
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 4 octobre 2018, à 10 heures

Président : M. Saikal (Afghanistan)
puis : M. Molina Linares (Guatemala)
puis : M. Saikal (Afghanistan)

Sommaire

Point 109 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 110 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org), et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 109 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/73/131, A/73/132, A/73/133, A/73/134 et A/73/136)

Point 110 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/73/135)

1. **M. Brandolino** [Directeur de la Division des traités, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)], s'exprimant au nom du Directeur exécutif de l'ONUDC, explique que l'état de droit est compromis. Le terrorisme, attisé par les causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent, est de plus en plus lié au crime organisé, à la corruption, à la traite des personnes et au trafic de drogues et d'armes. Les terroristes et les réseaux criminels organisés détournent l'usage de la technologie, notamment à des fins d'exploitation et de violences sexuelles. Ces menaces pèsent sur tous les pays et toutes les régions. Dans un tel contexte, il est absolument essentiel de s'engager en faveur des orientations convenues et de la coopération internationale, sur la base du principe de responsabilité partagée. À maintes reprises, les criminels et les terroristes ont exploité les insuffisances de capacités et de coordination, profitant ainsi de l'instabilité et de l'affaiblissement de l'état de droit. Face à ces difficultés, l'ONUDC a adopté une stratégie fondée sur la prévention et visant à intégrer la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme. L'ONUDC contribue aux efforts entrepris pour atteindre les cibles fixées dans le cadre de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 sur la justice et les institutions.

2. La prévention est essentielle pour renforcer la résilience des jeunes face à la drogue, à la criminalité et à la violence, pour réorganiser les prisons afin d'enrayer la radicalisation et pour réduire les risques de corruption. L'ONUDC privilégie les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, comme avec les entreprises privées et la société civile. L'Office travaille avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans plus de 30 pays à revenu faible et intermédiaire pour intensifier les stratégies de prévention et de traitement de la toxicomanie. Il collabore aussi avec les États Membres pour améliorer l'accessibilité aux médicaments sous contrôle qui soulagent la douleur, tout en prévenant les détournements et la fraude. L'ONUDC renforce ses services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH/sida pour les consommateurs de drogues injectables, ainsi que les services fournis dans les

prisons. L'Office met en œuvre différentes stratégies pour aider les gouvernements à faire face à la crise persistante des opioïdes, notamment au moyen d'opérations internationales de répression. Il collabore étroitement avec l'Afghanistan et d'autres partenaires pour relever les défis posés par des niveaux inédits de production et de culture de l'opium, et il aide le Gouvernement colombien à inciter les familles à participer à des programmes bénévoles d'éradication de la coca.

3. L'ONUDC participe aux préparatifs du débat ministériel de la Commission des stupéfiants de mars 2019. Il assiste aussi la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans la préparation du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto en 2020 et qui sera axé sur le renforcement de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'état de droit afin de réaliser les objectifs de développement durable.

4. L'année 2018 est celle du quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'Union africaine a par ailleurs fait de 2018 l'année africaine de lutte contre la corruption, reconnaissant ainsi clairement que la lutte contre ce fléau et le recouvrement des avoirs volés jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable, la garantie de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent. La menace terroriste est toujours présente, bien que la communauté internationale ait réussi à faire reculer l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et que l'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme aient récemment signé à Vienne un accord-cadre pour promouvoir la collaboration entre les deux entités.

5. Au cours de l'année écoulée, l'ONUDC a encore renforcé son assistance technique aux États Membres, notamment pour faire face au retour des combattants terroristes étrangers et des terroristes bénéficiant de l'appui de la criminalité transnationale organisée. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont souligné à maintes reprises qu'il est essentiel de s'attaquer aux problèmes imbriqués du terrorisme et de la criminalité organisée, notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la cybercriminalité, le trafic d'armes à feu, de drogues, de ressources naturelles, de biens culturels et d'autres biens illicites, ainsi que le trafic de migrants et la traite des personnes. Bon nombre de ces problèmes seront évoqués au cours de ce mois d'octobre lors de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Les États Membres devraient mettre à profit cette rencontre pour poursuivre leurs travaux en vue de l'examen de l'application de la

Convention. L'ONUUDC continue par ailleurs à apporter son soutien au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devant être adopté en décembre, au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et à la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains.

6. Le Rapport mondial de 2018 sur la traite des personnes de l'ONUUDC, prochainement publié, analyse les caractéristiques de la traite dans les situations de conflit armé et d'après-conflit. Par ailleurs, l'Étude mondiale sur l'homicide 2018 vise à faire la lumière sur les défis posés par la criminalité et la violence, notamment les violences faites aux femmes et le féminicide.

7. L'ONUUDC s'attache à répondre aux attentes des États Membres et soutient pleinement les réformes ambitieuses du système des Nations Unies entreprises par le Secrétaire général, mais l'Office pâtit toujours d'un grave manque de ressources stables et prévisibles. Les États Membres ont reconnu l'importance des mandats de l'ONUUDC en lui attribuant au total 351,3 millions de dollars de contributions volontaires en 2017, soit 17 % de plus qu'en 2016. Toutefois, les fonds à des fins générales non affectés devraient représenter moins de 1 % des recettes totales pour l'exercice biennal 2018-2019, et l'ONUUDC reçoit moins de 1 % de l'ensemble du budget ordinaire de l'ONU. La situation financière est précaire et les contraintes croissantes en matière de ressources compromettent le soutien de base apporté par l'ONUUDC aux États Membres. L'Office en appelle à tous les États Membres pour qu'ils assurent un financement prévisible et stable afin que l'ONUUDC puisse répondre aux demandes croissantes d'assistance technique dans les domaines prioritaires recensés.

8. **M. Rattray** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les activités de la criminalité organisée constituent une menace immédiate et importante pour le développement durable de la région des Caraïbes. Il ajoute que le trafic de drogues illicites et le commerce illicite d'armes légères et de munitions ont des effets dévastateurs sur le tissu social et le développement des petits États insulaires. La région doit rester vigilante et continuer à lutter contre la traite des personnes et le blanchiment d'argent partout où ils se produisent. Ce faisant toutefois, les États sont contraints de puiser dans des ressources destinées à des activités indispensables de développement, telles que l'éducation, les soins de santé et la création d'infrastructures.

9. Plus tôt dans l'année, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont réaffirmé leur volonté de lutter contre la criminalité transnationale organisée. À

l'occasion de sa première réunion en novembre 2017, le Comité directeur pour l'examen de la stratégie sur la criminalité et de sécurité de la CARICOM a souligné l'importance du rôle joué par la société civile. Les États des Caraïbes ont poursuivi la mise en œuvre des programmes concertés de contrôle et de gestion des frontières afin de renforcer la sûreté et la sécurité de leurs ressortissants. Les responsables des services de l'immigration et les contrôleurs des douanes se sont réunis à la Jamaïque début 2018 afin de renforcer le cadre régional de sécurité, dont les principaux piliers sont la stratégie de lutte contre le terrorisme de la CARICOM et l'accord de coopération relatif à la sécurité maritime et aérienne de la CARICOM.

10. Le Programme de coopération sur la criminalité et la sécurité entre la CARICOM et l'Union européenne, conclu dans le cadre du 10^e Fonds européen de développement, a été lancé au début de l'année 2018 et il est axé sur la réduction de la demande de drogues illicites, la promotion d'initiatives coordonnées avec l'Amérique latine pour le contrôle de l'offre de drogues, et la prise en compte des facteurs critiques de prévention du crime et de la violence et de développement social.

11. Une collaboration accrue en matière d'échange d'informations, de renforcement des capacités et d'assistance technique soutiendra les efforts visant à contrecarrer les activités criminelles, à renforcer les interventions de la justice pénale et à contribuer à la création de sociétés pacifiques, résilientes et inclusives qui amélioreront la sécurité des personnes et la sécurité des frontières. Le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui exige une action globale et stratégique. La CARICOM est déterminée à mettre en œuvre une stratégie de lutte antidrogue équilibrée et efficace, fondée sur la coopération internationale dans les sept domaines thématiques définis dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

12. À l'approche du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, la CARICOM se félicite des mesures prises pour rendre les délibérations plus accessibles aux États Membres qui n'ont pas de représentation permanente. Les processus multilatéraux doivent être inclusifs pour être efficaces, et les pays de la CARICOM devraient être mieux représentés au sein de la Commission et d'autres organes compétents.

13. Plusieurs documents fondamentaux ont guidé la communauté internationale dans la lutte contre la consommation et le trafic de drogues illicites, mais les pays devraient bénéficier d'une plus grande souplesse

pour définir les politiques les mieux adaptées à leurs situations nationales respectives. Compte tenu des récentes tendances du marché mondial des substances psychoactives, il est évident que des réponses innovantes et créatives sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des caractéristiques du problème mondial de la drogue. Les institutions et organismes des Nations Unies doivent se concerter et collaborer entre eux, sachant que la Commission joue quant à elle un rôle déterminant dans l'élaboration de leur réponse. Les politiques de lutte antidrogue doivent combattre les activités illicites liées au trafic et à l'usage de drogues et être axées sur l'être humain, tenir compte des droits de l'homme et des considérations de santé publique. Il convient que l'ONUDC dispose de ressources adéquates, prévisibles et stables pour s'acquitter de son mandat.

14. **M. Hilale** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que lesdits États ont conscience que la pauvreté est l'une des principales causes de la criminalité et qu'elle a une incidence majeure sur le développement et l'autonomisation des individus et des familles. Les États d'Afrique ont accompli des progrès importants dans le règlement de leurs conflits internes et l'amélioration de la gouvernance, de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel. Le Groupe réaffirme son adhésion à toutes les initiatives en faveur du respect des droits de l'homme, conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à d'autres instruments régionaux, continentaux et internationaux applicables, en particulier le droit humanitaire. Néanmoins, de nombreux pays africains ont des difficultés à lutter efficacement contre la criminalité et les activités criminelles sur leur territoire compte tenu de la porosité des frontières et des côtes, ainsi que de l'inadaptation des infrastructures et de capacités insuffisantes pour faire appliquer la loi. La mobilisation de ressources nationales dans le domaine de la prévention de la criminalité et de l'application de la loi demeure une priorité essentielle pour le continent africain.

15. L'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, avec l'appui de l'ONUDC, a fourni durant des années une assistance technique à de nombreux États d'Afrique. Cependant, le Groupe exprime sa vive inquiétude face à la situation financière précaire de l'Institut, qui compromet fortement sa capacité à fournir les services requis. Par conséquent, le Groupe des États d'Afrique prie à nouveau le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de mobiliser des ressources financières pour l'Institut.

16. Le Groupe soutient les appels lancés pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. Il importe de sensibiliser le grand public à ces causes et à ses effets sur la société et sur le processus de développement. Malgré les progrès accomplis en Afrique, la vente, l'usage et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes représentent toujours une sérieuse menace pour la sécurité, la santé et l'ensemble des efforts de développement. Le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013–2017) a créé des synergies avec d'autres initiatives de la Commission de l'Union africaine pour lutter contre la criminalité organisée, la corruption, le trafic des armes légères et de petit calibre et la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles. Face aux difficultés croissantes rencontrées dans la lutte contre la drogue, les États Membres, en liaison avec l'ONUDC, ont établi des programmes nationaux intégrés pour combattre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale qui y est associée.

17. Le Groupe des États d'Afrique renouvelle aussi son appui à la prolongation au-delà de 2019 de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Ces instruments complètent le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements énoncés dans les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

18. En outre, il est urgent de faire face aux graves problèmes que posent les liens croissants entre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, dont la traite des personnes, le trafic illicite d'armes à feu, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent. Dans cette optique, la trentième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a fait de 2018 l'année africaine de lutte contre la corruption, plaçant ses travaux sous le thème « Remporter la lutte contre la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique ». L'Union africaine a également lancé plusieurs initiatives de lutte contre la corruption, qui empêchent l'ancrage d'une culture universelle de bonne gouvernance, de valeurs démocratiques, d'égalité des sexes, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit. Le Groupe demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour lutter contre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, et d'adopter des politiques appropriées et durables dans ces domaines.

19. **M^{me} Tang** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), souligne que le caractère sans frontière de la criminalité transnationale constitue une menace pour la sécurité qui nécessite un renforcement de la coopération régionale et internationale. La onzième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale a adopté le Plan d'action de l'ASEAN contre la criminalité transnationale organisée (2016–2025). Il se base sur le Plan d'action élaboré par l'ASEAN en 1999 pour lutter contre la criminalité transnationale et désigne la traite de personnes et le trafic illicite d'espèces sauvages et de bois d'œuvre comme les principaux aspects de la criminalité transnationale. Ce nouveau plan démontre que l'ASEAN est prête à relever de nouveaux défis et à lutter contre la criminalité transnationale en s'appuyant sur la coopération régionale.

20. En réponse à la sévère menace que le terrorisme fait peser dans la région et dans le monde, l'Association a adopté en septembre 2017 le Plan d'action global de l'ASEAN pour la lutte contre le terrorisme. Elle a aussi défini une démarche à long terme pour prévenir la radicalisation en encourageant le dialogue et l'implication parmi les jeunes. Les flux transfrontières étant importants dans la région, l'ASEAN s'emploie à prévenir la traite des personnes et à protéger les individus les plus vulnérables. La Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, considère que la traite des personnes constitue une violation flagrante des droits de l'homme, sans égard à la dignité humaine. Ces plans régionaux et plusieurs autres ont déterminé que la prévention, la protection, l'application de la loi et la coopération sont des stratégies clés pour traduire les trafiquants en justice et protéger les citoyens de tout préjudice.

21. L'Asie du Sud-Est est toujours un marché porteur pour la vente de méthamphétamines et d'opiacés. Ces substances minent les sociétés et menacent la sécurité nationale ainsi que les moyens de subsistance durables des citoyens. L'Association vise à éliminer les drogues et leur abus en adoptant une stratégie de tolérance zéro. Le Programme de travail de l'ASEAN visant à protéger les communautés contre les drogues illicites pour la période 2016-2025, adopté lors de la dernière Réunion ministérielle de l'ASEAN consacrée aux questions de drogue, promeut la coopération intra et extrarégionale dans les domaines de l'éducation préventive, du dépistage et de la réadaptation. Les groupes d'interception des drogues mis sur pied par l'ASEAN dans les ports et les aéroports ont permis de perturber les opérations des organisations criminelles et de réduire

la circulation de drogue dans la région. L'Association a aussi créé le Centre de coopération sur les stupéfiants. L'ASEAN souscrit pleinement au rôle central des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et poursuivra son action pour protéger les familles et les populations des effets dévastateurs des drogues illicites.

22. Pleinement engagée dans la lutte contre la cybercriminalité, l'Association a adopté la Déclaration de l'ASEAN sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité et elle a mis en place un groupe de travail chargé de coordonner une démarche régionale en la matière. Grâce au programme de cybercapacités de l'ASEAN, les compétences juridiques et techniques ont été renforcées et la collaboration régionale s'est améliorée. La meilleure façon de s'attaquer à la criminalité transnationale est d'établir une étroite collaboration régionale et internationale, car l'unité est une force.

23. **M^{me} Ferreira** (Angola), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), explique que, bien que le fléau de la criminalité persiste dans les États membres de la Communauté, les autorités s'efforcent progressivement de mieux la maîtriser, grâce notamment à des interventions complexes sur les plateformes numériques et de communication. Néanmoins, la traite des personnes demeure une préoccupation majeure dans la région, et les menaces liées au trafic de drogues s'amplifieront encore si elles ne sont pas combattues par des actions coordonnées. C'est pourquoi la SADC reconnaît la plus haute importance des instruments juridiques internationaux qui ont jeté les bases légales de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et les infractions liées à la drogue.

24. Le trafic de drogues et la toxicomanie sont liés à d'autres formes de criminalité, tels que la corruption, les crimes violents et les violences à l'encontre des femmes et des enfants. Ils représentent une menace pour le développement économique et un défi pour la sécurité et la stabilité de la région. Les taux élevés de pauvreté et de chômage, l'inadéquation des systèmes judiciaires et la forte prévalence du VIH/sida sont à l'origine de ces problèmes. Un développement économique hétérogène et des niveaux élevés d'inégalités sociales, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, sont également des facteurs de propagation de la criminalité organisée dans la région.

25. Le commerce illicite d'espèces sauvages est l'une des formes de criminalité les plus difficiles à combattre dans la région. En dépit de progrès significatifs dans la conservation de la faune sauvage, les groupes organisés

transnationaux profitent de la facilité du commerce transfrontière, des disparités entre législations nationales et de la déficience des échanges d'informations entre les services chargés de faire appliquer la loi. L'ampleur des activités de braconnage à des fins mercantiles et du commerce illicite a été alimentée par la demande croissante du marché. Les organisations criminelles de braconniers cherchent en outre à étendre leurs activités illicites dans toute la région, alors que la plupart des États membres ne disposent pas de ressources suffisantes pour protéger la faune sauvage, c'est pourquoi l'oratrice exhorte la communauté internationale à s'attaquer en priorité au commerce illicite des espèces sauvages. La SADC se félicite des initiatives prises dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ONUDC. La Communauté a pour sa part défini sa stratégie de lutte et de répression du braconnage (LEAP, selon le sigle anglais), qui devrait aussi réduire considérablement les menaces, renforcer les capacités de maintien de l'ordre dans la région, améliorer les politiques et stratégies de prévention et d'atténuation et favoriser la collaboration avec les institutions locales et internationales.

26. Une législation claire et détaillée est nécessaire pour prévenir et combattre le nombre croissant de cas de traite des personnes dans la région de la SADC, en particulier ceux concernant des femmes et des enfants. Le fait que tous les États membres de la SADC soient parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, témoigne de l'attachement de la région aux cadres législatifs mondiaux, continentaux et régionaux sur la traite des personnes. Sur les 16 États membres de la SADC, 13 ont promulgué une loi nationale sur la traite des personnes, les autres États ayant érigé cette pratique en infraction pénale par divers instruments législatifs. Des stratégies de lutte contre la maltraitance des enfants et la traite des personnes doivent être définies pour protéger les femmes et les enfants et relever les défis que posent la mise en œuvre et l'application de la législation contre ce fléau.

27. Les multiples formes de trafic illicite ont favorisé le développement de la contrebande, générant d'importants profits pour les individus et les organisations impliqués. L'aggravation du problème de la drogue dans la région compromet la prospérité et l'avenir des jeunes, qui sont souvent touchés de façon disproportionnée par la criminalité liée à la drogue et la toxicomanie. Le problème de la drogue exige une approche multidimensionnelle et équilibrée englobant

les politiques pénales, sociales et sanitaires. Les politiques antidrogue des États membres de la SADC se fondent sur le Protocole relatif à la lutte contre le trafic de drogues dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Pour faire face au problème de la drogue, les États membres ont élaboré, mis en œuvre et évalué des stratégies de réduction de la demande. Ils ont aussi mis en place des programmes communautaires de prévention, mené des actions de sensibilisation dans les écoles et conduit des études sur les causes profondes de la toxicomanie. Certains pays ont également créé des structures de traitement, de réadaptation et d'insertion sociale des toxicomanes, les jeunes comptant pour une part importante de la solution.

28. Les systèmes de justice pénale de nombreux pays de la SADC sont encore déficients. Les capacités des services de prévention et de répression sont insuffisantes, de même que les législations sur la criminalité transfrontières. Sachant que les activités criminelles dans la région ignorent de plus en plus les frontières nationales et sont de plus en plus organisées et sophistiquées, les futurs efforts de prévention devront s'appuyer sur une coopération mondiale et régionale. Les États membres de la SADC ont ainsi signé des protocoles sur l'entraide judiciaire en matière pénale, l'extradition, la corruption, la lutte contre les drogues illicites, le trafic d'armes à feu, de munitions et d'autres produits similaires. Face à l'aggravation des menaces, ils s'efforcent d'améliorer les capacités et la transparence de leurs systèmes judiciaires.

29. La SADC a lancé un programme régional s'étendant sur la période 2013-2020 afin d'aider ses États membres à relever les défis liés à la criminalité organisée, à la sécurité, à l'efficacité et à l'intégrité de leurs systèmes de justice pénale, à la toxicomanie et au VIH/sida. Il prévoit de renforcer les capacités nationales et de stimuler la coopération régionale conformément aux priorités et besoins de chaque pays. Ce programme, qui devrait aussi contribuer à réduire la criminalité en favorisant un développement socioéconomique durable, pourrait servir d'exemple pour lancer des initiatives dans d'autres régions confrontées aux mêmes problèmes de développement.

30. **M. O'Brien** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom des pays candidats (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine), ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que chaque État Membre est aux prises à des problèmes liés au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, en particulier aux cyberattaques, et dans

certain cas au terrorisme, ce qui compromet la réalisation des cinq grandes priorités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : population, planète, prospérité, paix et partenariat. Le système des Nations Unies offre un soutien primordial à chaque gouvernement dans sa réponse à ces questions et encourage la coopération judiciaire et répressive entre les États et les organisations régionales. Dans leur lutte contre ces crimes, les États Membres cherchent à atteindre un équilibre délicat entre sécurité et liberté, entre efficacité et défense des valeurs et des droits.

31. L'Union européenne affirme de nouveau l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant dans la lutte contre les formes existantes et nouvelles de criminalité transnationale organisée, et appelle les États à leur donner plein effet. La traite des personnes est une forme grave de criminalité organisée, elle représente une menace transnationale et une grave violation des droits de l'homme. Favorisé par des profits financiers élevés et une interaction complexe entre l'offre et la demande, ce phénomène touche de façon disproportionnée les femmes et les enfants et reste caractérisé par l'impunité. L'Union européenne intensifie sa lutte contre la traite des personnes grâce à un ensemble de priorités et d'actions ciblées. En décembre 2017, la Commission européenne a ainsi présenté des mesures visant à prévenir et à combattre l'impunité en contrecarrant le modèle économique des trafiquants.

32. Dans sa politique migratoire extérieure, l'Union européenne cherche avant tout à ébranler le modèle commercial des passeurs. Les opérations militaires de l'Union européenne dans le sud de la Méditerranée centrale ont permis d'arrêter de nombreux passeurs et de saisir des centaines d'embarcations. Des missions civiles effectuées en Libye, au Mali et au Niger ont aidé la police et les autres forces de sécurité intérieures à renforcer leurs capacités de lutte contre la traite des personnes, dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Des fonds importants sont alloués à la lutte contre la traite des personnes, grâce à des projets menés dans les États membres de l'Union européenne et à l'échelle mondiale. L'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, par exemple, est un projet lancé par l'Union européenne et l'ONUSC pour aider 13 pays à renforcer leurs capacités et à élaborer et appliquer des mesures nationales globales de lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants.

33. L'Union européenne se félicite de la décision prise par le Conseil de sécurité en juin 2018 d'imposer des sanctions aux dirigeants des réseaux criminels en Libye,

notamment une interdiction mondiale de voyager et le gel des avoirs de six des passeurs les plus actifs. Ces sanctions des Nations Unies ont été rapidement transposées dans le système de sanctions de l'Union européenne, ce qui complète les mesures prises auparavant pour restreindre les exportations de canots pneumatiques et de moteurs vers la Libye.

34. La criminalité et le trafic maritimes, en particulier la piraterie et les vols à main armée, le trafic d'armes et de drogues, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes sont de plus en plus considérés comme les menaces les plus graves pour la sécurité et l'économie mondiales. Le plan d'action révisé de l'Union européenne sur la sécurité maritime privilégie une perspective holistique qui englobe le terrorisme, la cybercriminalité, ainsi que les menaces hybrides, chimiques et autres. Il soutient des réponses régionales adaptées aux enjeux et encourage une collaboration plus étroite entre acteurs civils et militaires et entre institutions spécialisées. La réunion du Conseil de sécurité en « formule Arria » sur la criminalité maritime, tenue en juillet 2018, a permis à la communauté internationale de recenser les bonnes pratiques pour améliorer la prévention et la répression de la criminalité maritime.

35. Mi-2018, l'Union européenne a renforcé son arsenal juridique sur le blanchiment d'argent, notamment en harmonisant la définition des infractions pénales et des sanctions liées au blanchiment d'argent, y compris le produit de la cybercriminalité, et en éliminant les obstacles à la coopération judiciaire et policière transfrontière. Tous les États Membres devraient intensifier leurs efforts dans ce domaine.

36. La trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016 et au cours de laquelle les participants ont demandé l'adoption d'une politique plus globale et plus équilibrée en matière de drogues et que l'on mette davantage l'accent sur les aspects sanitaires du problème, a constitué un tournant majeur de la politique internationale en matière de drogues. L'Union européenne souhaite concentrer son action sur la mise en œuvre du document final de cette session plutôt que d'adopter un nouveau document d'orientation lors du débat ministériel de haut niveau de la Commission des stupéfiants en mars 2019. Dans le cadre des préparatifs de ce débat ministériel et dans le but de réaffirmer la primauté du document final, l'Union européenne entretient un dialogue régulier sur les drogues avec des pays tiers, fournit une assistance dans le cadre de programmes de coopération extérieure et collabore avec des partenaires pour soutenir les politiques internationales en matière de drogues. Il

convient toutefois d'établir un lien plus étroit entre le Programme à l'horizon 2030 et le problème mondial de la drogue, car les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable et s'attaquer au problème mondial de la drogue devraient se compléter et se renforcer mutuellement. Pour concrétiser les réorientations transformatrices requises, les États Membres devraient s'efforcer de mettre en œuvre le document final conformément aux objectifs de développement durable pertinents.

37. La nouvelle législation sur les substances psychoactives devant entrer en vigueur en novembre 2018 donnera aux États membres de l'Union européenne les outils nécessaires pour réagir rapidement et efficacement chaque fois qu'ils devront interdire de nouvelles drogues ou poursuivre ceux qui en font le commerce. Par principe, l'Union européenne continuera de s'opposer à l'application de la peine de mort, y compris pour la criminalité liée à la drogue.

38. L'Union européenne a encore amélioré et harmonisé les instruments antiterroristes à sa disposition. Elle coopère avec les pays partenaires par l'intermédiaire du Coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme et du réseau d'experts de la lutte antiterroriste et de la sécurité, en poste dans les délégations de l'Union européenne des pays prioritaires du monde entier. L'Union européenne considère toujours que l'ONU joue un rôle clé dans la lutte contre le terrorisme et participe à l'examen bisannuel de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cette stratégie, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent continueront de guider les efforts de l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme.

39. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) indique que décembre 2018 marquera le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Malgré l'engagement clair pris en vertu de cet instrument et inscrit dans le droit international coutumier, selon lequel nul ne peut être tenu en esclavage ou en servitude, l'esclavage moderne et la traite des personnes demeurent parmi les pires scandales des temps modernes en matière de droits de l'homme et freinent le développement durable. À l'échelle mondiale, quelque 40 millions de personnes sont directement touchées par ces crimes, dont 15 millions de victimes de mariages forcés et 25 millions de victimes du travail forcé. Près des trois quarts des victimes de l'esclavage moderne sont des femmes.

40. L'esclavage moderne, bien qu'invisible pour beaucoup de gens, est un crime qui concerne tout le monde, directement ou indirectement, car il touche les chaînes d'approvisionnement des produits de la vie quotidienne tels que les ordinateurs portables, les téléphones mobiles, les vêtements, le poisson, le cacao ou la canne à sucre. Bien que les données de l'Indice mondial de l'esclavage 2018 montrent que l'esclavage moderne est plus répandu dans certaines régions que dans d'autres, tous les pays sont concernés, y compris les principales économies. L'esclavage moderne et la traite des personnes constituent de graves violations des droits de l'homme, mais ce sont des activités commerciales lucratives qui génèrent plus de 150 milliards de dollars de recettes annuelles. La perturbation des flux financiers correspondants est donc un élément capital de la lutte contre la criminalité.

41. En marge du débat général de la session en cours, les ministres des Affaires étrangères du Liechtenstein et de l'Australie ont lancé la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Également connue sous le nom d'« Initiative du Liechtenstein », il s'agit d'un partenariat public-privé mis sur pied en coopération avec l'Université des Nations Unies et qui rassemble réunit les banques de dépôt, les fonds de pension, les régulateurs, les investisseurs institutionnels, les victimes de l'esclavage moderne, les Nations Unies et le mouvement anti-esclavagiste. En 2019, cette Commission prévoit de mettre au point des mesures réalistes pour s'attaquer au problème de l'esclavage moderne et du trafic de personnes.

42. La cybercriminalité pose des problèmes de sécurité complexes et menace directement l'exercice des droits de l'homme, en particulier le droit à la vie privée. Néanmoins, les pouvoirs d'enquête et la criminalisation ne devraient pas être utilisés pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. D'ailleurs, les représentants de l'ONU ont affirmé à maintes reprises que les droits dont jouissent les personnes physiques doivent également être protégés quand ces personnes sont connectées à Internet. Chaque État est tenu de veiller à ce que toute ingérence dans le droit à la vie privée soit compatible avec les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité. Dans le même esprit, la réglementation du cyberspace et la criminalisation de la cybercriminalité devraient assurer un bon équilibre entre les préoccupations sécuritaires et le respect des droits de l'homme. Le Liechtenstein soutient fermement le renforcement de la réglementation internationale sur les activités dans le cyberspace, telle que la Convention

sur la cybercriminalité, sur une base de transparence, de coopération et de respect des droits de l'homme.

43. **M. Amayo** (Kenya) déclare que le Gouvernement kényan réaffirme son attachement à la mise en œuvre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à celle des recommandations du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Le Kenya a adopté de nombreux instruments législatifs pour prévenir l'abus, la production, la fabrication et le trafic de drogues.

44. Au Kenya, les réseaux criminels transnationaux entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Le plan d'action national du Kenya contre la criminalité transnationale organisée met en avant l'importance de la coopération internationale pour prévenir, repérer, enquêter sur ces activités et y mettre fin. Le Gouvernement kényan a aussi investi massivement afin que le système de justice pénale soit apte à traiter toutes les formes de criminalité organisée, de même que les menaces découlant de la radicalisation, de l'extrémisme violent et des actes terroristes. L'augmentation du volume de drogues illicites arrivant dans la région par l'océan Indien avant d'être transbordées vers le reste du monde, la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la région instable de la corne de l'Afrique, l'étendue et la porosité des frontières nationales, peu peuplées, et une collaboration internationale insuffisante pour remonter les pistes de l'argent finançant ces activités sont autant d'autres défis qu'il faut relever.

45. Dans le cadre des efforts consentis pour mettre en œuvre sa stratégie et sa politique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et de contrôle des drogues, le Kenya a révisé sa loi sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, investi dans des mécanismes régionaux destinés à limiter la prolifération des armes légères et de petit calibre et établi des mécanismes de coopération avec les organismes étrangers en vue d'échanger des informations et d'enquêter sur des activités présumées de blanchiment d'argent. En outre, le Kenya a adopté la loi sur la lutte contre la traite des personnes, créé un comité consultatif sur l'élimination de la traite des personnes et promulgué la loi sur le produit du crime et le blanchiment d'argent, mettant ainsi sur pied un centre d'information financière chargé de repérer les produits du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Le Gouvernement kényan demande à tous les États Membres de poursuivre leur collaboration pour renforcer leurs capacités nationales en partageant les renseignements, les données et les possibilités de formation au sein des systèmes de justice pénale.

46. **M. Musikhin** (Fédération de Russie) dit qu'au vu de l'accroissement et du caractère changeant des difficultés et des menaces liées à la criminalité transnationale organisée, il est vital de renforcer la collaboration multilatérale sous les auspices de l'ONU. L'Organisation joue un rôle essentiel dans la coordination des actions de la communauté internationale dans ce domaine, moyennant une démarche globale et équilibrée et en stricte conformité avec les normes et principes du droit international. L'ONU a actuellement deux tâches importantes à accomplir : préserver le caractère intergouvernemental du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et élaborer un mécanisme équivalent pour la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'orateur exhorte les États membres à adhérer aux deux conventions et à mettre en œuvre leurs dispositions.

47. La Fédération de Russie s'oppose aux tentatives visant à transformer les efforts de lutte contre la corruption en un nouvel enjeu pour la paix et la sécurité internationales ou à politiser la question. La délégation russe est favorable à un nouveau renforcement du fondement juridique de la coopération internationale aux fins de la lutte contre les défis et menaces que fait peser la criminalité, y compris au moyen de l'élaboration à l'ONU de nouveaux instruments juridiques internationaux tenant compte des nouvelles formes de criminalité, à l'image de la cybercriminalité, et axés sur des questions telles que le recouvrement d'avoirs. La Fédération de Russie réaffirme son appui indéfectible à la poursuite de la promotion par l'ONUSD d'une démarche concertée de lutte contre la criminalité et à la fourniture d'une assistance technique aux États Membres. Le financement de l'ONUSD devrait être amélioré et ses capacités de recherche et d'analyse renforcées.

48. La délégation russe est préoccupée par l'évolution récente de la politique mondiale en matière de drogues, notamment par l'augmentation du nombre d'États qui légalisent les drogues et par des attitudes de plus en plus divergentes vis-à-vis du système international de contrôle des drogues, consacré par les trois conventions internationales applicables en la matière. La détermination de certains États à détourner le cœur de la politique mondiale en matière de drogues de ses aspects relatifs à l'application de la loi est particulièrement troublante. La Fédération de Russie incite la communauté internationale à ne pas affaiblir le régime de contrôle des drogues et préconise une approche équilibrée pour résoudre le problème global de la drogue, compte tenu de sa dimension mondiale.

49. La Fédération de Russie soutient les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui non seulement assure un suivi approprié de l'application des instruments internationaux, mais qui a également adopté une position de principe à l'égard des pays qui choisissent une logique sélective pour leur mise en œuvre. Le rôle clé joué par la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur du système des Nations Unies devrait être maintenu et renforcé, notamment dans la perspective de l'examen de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, lors du débat ministériel de haut niveau en mars 2019. Les activités de l'ONU en matière de contrôle des drogues et la stratégie pour la période postérieure à 2019 devraient être pleinement conformes aux décisions de ses organes directeurs intergouvernementaux. Le non-respect de ce principe nuirait considérablement au système actuel de contrôle des drogues, qui a déjà fait ses preuves. Toute démarche visant à élaborer un ordre du jour caché en dehors des auspices de la Commission ou à établir des plateformes parallèles qui feraient double emploi avec les travaux de Vienne entraverait considérablement les progrès et nuirait aux efforts déjà faits dans le cadre de la préparation du débat ministériel de 2019.

50. **M^{me} Zappia** (Italie) dit que, dans la lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme, les États Membres devraient faire prévaloir la pleine application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, en tant que composantes essentielles de tout programme de prévention du crime et de justice pénale. La communauté internationale doit réfléchir à la meilleure façon de doter la Convention d'un mécanisme d'examen efficace et durable. Au cours de la présente session, le Comité devrait accorder une attention particulière à la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, à la défense du statut et des droits des femmes et des mineurs, tout spécialement des victimes de la criminalité, à la protection du patrimoine culturel et à la lutte contre les crimes dans ce domaine, à la lutte contre la corruption et la criminalité financière et à la réponse aux dévoiements d'Internet et des réseaux sociaux par les groupes criminels et terroristes.

51. La délégation italienne appuie sans réserve la création et les travaux des autorités centrales et des institutions spécialisées pour favoriser la coopération judiciaire entre les pays. L'Italie a été à l'avant-garde de la mise sur pied de telles structures, en particulier pour combattre la criminalité organisée, et elle est prête à mettre ses compétences et son expérience au service de l'ensemble des États Membres des Nations Unies. L'Italie collabore aussi étroitement avec toutes les

institutions européennes compétentes pour renforcer l'action commune, à tous les échelons.

52. L'Italie apporte son soutien indéfectible à la réalisation de l'objectif de développement durable 16 du Programme à l'horizon 2030, dans le but d'établir des sociétés et des institutions véritablement transparentes. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est nécessaire de diffuser une culture de la légalité, d'améliorer l'accès à la justice et de renforcer la protection des droits de l'homme, tant pour les victimes d'actes criminels que pour leurs auteurs.

53. En tant que candidate à l'élection des membres du Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021, l'Italie tient à réaffirmer son engagement sans faille à prévenir et combattre la criminalité internationale et l'impunité. La protection et la défense des droits de l'homme sont au cœur de la politique et de l'action de l'Italie, aux niveaux national et international.

54. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que l'ONUDC joue un rôle capital en tant que principale instance des Nations Unies pour débattre des problèmes de la drogue et de la criminalité. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants doivent également poursuivre leurs actions de lutte contre la drogue et la criminalité, sans voir leurs responsabilités limitées ou leurs travaux dupliqués par d'autres instances qui sapent leur autorité.

55. La délégation cubaine appuie la création d'un mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels, dont les caractéristiques seraient analogues à celles du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il convient de veiller à ce que, compte tenu de sa nature intergouvernementale, ce mécanisme ne soit pas source de classement entre les pays, qu'il favorise la coopération sans revêtir un caractère punitif, et qu'il repose sur des procédures d'évaluation par les pairs.

56. Le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est un cadre intergouvernemental important pour l'évaluation et l'établissement de directives non contraignantes et pour faciliter l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre États et professionnels. Toutefois, les délégations feraient bien de ne pas oublier qu'elles ne peuvent éradiquer la criminalité sans s'attaquer au sous-développement et sans œuvrer à l'instauration d'un ordre international plus juste, démocratique et équitable et de sociétés plus justes et plus inclusives.

57. L'abus de drogues est un fléau dont le coût est colossal, car il reproduit les cycles de la pauvreté, de la

violence et des diverses formes de comportement criminel et d'exclusion sociale. Il sera extrêmement difficile de régler le problème de la production et du trafic de drogues en provenance du Sud appauvri sans éliminer la demande dans le Nord développé. Le principe de la responsabilité commune et partagée est plus important que jamais et le problème ne sera pas résolu en militarisant les sociétés, en légalisant les drogues ou en les traitant comme des substances inoffensives.

58. Cuba appuie le cadre juridique existant en matière de contrôle de la drogue ainsi que les organismes intergouvernementaux qui veillent à la conformité avec les dispositions des trois conventions internationales sur le sujet. Le pays applique une politique de tolérance zéro pour ce qui est de la production, de la consommation et du trafic de drogues, se conforme à toutes les obligations internationales en matière de lutte contre la criminalité organisée et est un acteur de la coopération internationale sur ce sujet. Il affiche un bilan positif dans la lutte contre des crimes tels que le terrorisme international, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la piraterie et la traite des personnes. Cuba est également partie à 16 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et a promulgué une loi générale contre les actes de terrorisme. Le territoire cubain n'a jamais été et ne sera jamais utilisé pour organiser, financer ou entreprendre des actions terroristes contre un quelconque pays.

59. **M. Khashaan** (Arabie saoudite) déclare que son pays appuie les recommandations énoncées dans les rapports du Secrétaire général publiés sous les cotes [A/73/131](#) et [A/73/135](#). La communauté internationale doit respecter le droit souverain de chaque État Membre de définir son propre système juridique et de décider des sanctions appropriées pour décourager la commission de certains crimes, notamment les infractions liées à la drogue, et ce conformément aux obligations qui incombent à chaque État Membre en vertu du droit international et des conventions internationales pertinentes, afin qu'il puisse assurer la sûreté et la sécurité de ses citoyens et de la société.

60. L'Arabie saoudite apprécie profondément l'assistance technique fournie par l'ONUDC aux États Membres pour les aider à renforcer leurs systèmes juridiques afin de lutter efficacement contre le terrorisme et de promouvoir la justice pénale dans un monde en mutation. Pour faire respecter l'état de droit, le pays s'est doté d'un système juridique moderne et d'un ministère public pleinement indépendant du pouvoir exécutif.

61. Certains pays voisins cherchent à contrecarrer les efforts de développement de l'Arabie saoudite en soutenant les groupes terroristes impliqués dans le trafic illicite de drogues. Pour parer à cette menace, l'Arabie saoudite a adopté une stratégie en quatre points : la sensibilisation au danger des drogues illicites, la lutte contre le commerce illicite de drogues dans le pays, la fourniture de services de traitement et de réadaptation aux toxicomanes et le renforcement de la coopération internationale et régionale pour lutter contre les drogues illicites.

62. Fière d'être membre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Arabie saoudite continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments et accords internationaux relatifs à la traite des personnes et au commerce d'organes humains. Le pays continuera également de prendre des mesures pour prévenir, mener des enquêtes et poursuivre les auteurs de fraude économique et de crimes liés à l'identité.

63. Le Centre international pour la lutte contre l'idéologie extrémiste lutte contre l'extrémisme dans les médias et sur Internet, et promeut la tolérance et la coexistence entre les peuples. L'Arabie saoudite, qui a ratifié de nombreuses conventions visant à intensifier la coopération dans les domaines de la sécurité et de la justice, encourage activement l'échange d'informations et de compétences dans ces domaines, notamment en organisant des formations sur la coopération judiciaire en matière pénale à l'intention des spécialistes de la Ligue des États arabes et du Conseil de coopération du Golfe.

64. **M^{me} Suzuki** (Japon) indique que son pays accueillera le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2020. Les participants examineront la mise en œuvre des objectifs de développement durable du point de vue de l'état de droit, de la prévention du crime et de la justice pénale, l'accent étant mis sur la réalisation de l'objectif 16. Des débats de fond commenceront lors des réunions préparatoires des groupes régionaux au début de 2019. L'oratrice engage les États Membres à y participer afin de favoriser une plus grande cohésion entre le Congrès et les autres instances des Nations Unies.

65. Pour lutter contre la diversité croissante des drogues illicites, l'expansion du trafic de drogues et l'utilisation des produits de la criminalité organisée, les États Membres doivent coordonner la mise en œuvre de leurs politiques de contrôle des drogues. Un mode de fonctionnement similaire et coordonné devrait s'appliquer pour faire face aux nouveaux problèmes liés

à la cybercriminalité. Le Gouvernement japonais appuie des programmes de renforcement des capacités en Asie de l'Est et il espère que les discussions sur la cybercriminalité se poursuivront au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi qu'au sein d'autres groupes intergouvernementaux d'experts à composition non limitée.

66. Il convient que les États Membres poursuivent leurs efforts collectifs pour lutter contre la corruption, dans les cadres internationaux existants. En 2019, le Japon coprésidera le Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption et le pays est déterminé à apporter de nouvelles contributions à la lutte internationale contre la corruption.

67. **M. Mohamed** (Iraq) déclare que son pays est résolu à combattre la criminalité organisée sous toutes ses formes, y compris le terrorisme et les groupes terroristes qui s'attaquent directement à la sûreté et à la sécurité de civils, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). La législation visant à éliminer le terrorisme et à mettre fin au financement de groupes terroristes doit se conformer aux principes des droits de l'homme, ce pour quoi l'Iraq a promulgué la loi n° 13 de 2005 sur la lutte contre le terrorisme et la loi n° 28 de 2012 sur la lutte contre la traite des personnes.

68. Soucieux de dissuader la corruption, l'Iraq a créé une Commission sur l'intégrité, qui relève du Parlement. Le pays a réagi aux problèmes posés par les drogues illicites en promulguant la loi n° 50 de 2017, qui prévoit la fourniture de soins médicaux aux consommateurs de drogues et vise à combattre le trafic de substances illicites. Dans le cadre d'une initiative ayant pour objet de promouvoir la tolérance et de faciliter la réinsertion sociale des auteurs d'infractions pénales, l'Iraq a promulgué une loi d'amnistie en 2016. Qui plus est, il a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2007 et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels en 2009.

69. L'Iraq tient à rendre hommage aux efforts consentis par l'ONU pour lutter contre la criminalité organisée et ne relâchera pas ses propres efforts pour poursuivre les auteurs d'activités criminelles transnationales organisées et réhabiliter les victimes, L'Iraq partage les préoccupations de la communauté internationale, telles qu'exprimées au paragraphe 21 de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, sur les liens de plus en plus nombreux existant entre les groupes armés, notamment terroristes, et la traite des personnes. Par ailleurs, le pays

apprécie tout particulièrement l'appui technique apporté par l'ONUDC pour renforcer les capacités des membres des forces de l'ordre iraqiennes chargées de l'application de la loi.

70. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit que son pays et sa région sont particulièrement touchés par la traite des personnes. Malgré les efforts déployés aux niveaux national et international pour prévenir et combattre la criminalité, il reste relativement facile de faire traverser les frontières aux victimes de la traite, en raison de l'insécurité aux frontières et du manque de coordination dans la région.

71. Le Guatemala a fait des efforts sans précédent dans la région pour lutter contre les menaces transnationales et a accompli des progrès importants dans les domaines de la transparence et de la lutte contre la corruption. En tant que membre du Partenariat pour le gouvernement ouvert, il met en œuvre son troisième plan d'action qui a permis de concrétiser 87 % des engagements pris dans les domaines de l'accès à l'information publique, de la transparence budgétaire, de la participation du public, de l'innovation technologique et du principe de responsabilité. En outre, à la suite des efforts considérables déployés pour respecter les normes internationales fixées par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, notamment la ratification de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, le Guatemala a été retiré de la liste des pays considérés comme des paradis fiscaux.

72. Le Guatemala soutient les mesures de prévention, de contrôle et de réduction de l'offre de drogues, ainsi que le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes, de manière à ce que les infractions liées à la drogue ne restent pas impunies sans pour autant stigmatiser les consommateurs de drogues. En collaboration avec d'autres pays, le Guatemala a détruit plus de 471 millions de plants de pavot à opium et saisi 34 000 kilos de cocaïne au cours des deux dernières années. Les saisies d'héroïne ont quant à elles progressé de 400 % par rapport à celles des années précédentes.

73. Enfin, dans le cadre d'une action tripartite, le Guatemala, le Honduras et El Salvador ont accompli des progrès importants dans la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans la sous-région, notamment en ce qui concerne la traite des personnes et le blanchiment d'argent.

74. **M. Dang Dinh Quy** (Viet Nam) dit qu'en raison des graves répercussions qu'ont les drogues et la criminalité qui en découle sur la santé des populations, la vie sociale et le développement, le Viet Nam, à l'instar de nombreux autres États Membres, a signé

l'Appel mondial à une action concertée contre la drogue en septembre 2018. En effet, les difficultés liées à la détection et à la localisation de nouvelles substances psychoactives sont un obstacle majeur à l'efficacité des traitements et à l'application de la loi.

75. Le Viet Nam a mis en œuvre une démarche globale et sans exclusive visant à sensibiliser le public et à encourager sa participation aux programmes de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue. Le Gouvernement vietnamien met en œuvre un plan d'action national pour soutenir la justice, la prévention de la criminalité et la réforme du système de justice pénale, améliorer le fonctionnement des organismes de contrôle des drogues et renforcer les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions liées à la drogue. Il a aussi mis sur pied une Commission nationale de contrôle des drogues et le Code pénal a été amendé de façon à assortir les infractions liées aux drogues de peines sévères. Outre les enquêtes sur le blanchiment d'argent, il mène des enquêtes financières parallèles et s'efforce de priver les criminels du produit de la criminalité en prenant des mesures de confiscation.

76. Le Viet Nam collabore avec l'ASEAN en vue de l'adoption de mesures régionales et travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment INTERPOL. Le pays est toujours aux prises avec de nombreuses difficultés et le Gouvernement vietnamien se félicite de la coopération et de l'assistance internationales et régionales qu'il a reçues dans les domaines du contrôle des drogues et de la prévention du crime lié aux drogues. Il reste déterminé à coopérer étroitement avec la communauté internationale.

77. **M. Munir** (Pakistan) dit que le Rapport mondial sur les drogues 2018 met en lumière certaines tendances inquiétantes, en particulier l'extension et la diversification sans précédent de l'éventail des drogues et des marchés de la drogue. Rien qu'en Afghanistan, la culture illicite et la production de drogues ont considérablement augmenté, ce qui est un sujet de sérieuse préoccupation pour son pays, l'un des États de transit les plus touchés.

78. En 2009, la communauté internationale s'est fixé plusieurs objectifs ambitieux, mais il lui reste beaucoup de chemin à parcourir d'ici à la date visée de 2019. La clé du succès réside dans le renforcement de la volonté politique et la réduction de l'écart entre les objectifs et leur mise en œuvre. La coopération internationale doit s'intensifier sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, et toute la chaîne de la drogue doit faire l'objet d'une attention particulière, à commencer par les cultures illicites. Le Pakistan dispose d'un cadre

juridique, politique et administratif global pour contribuer à la lutte contre le problème mondial de la drogue. Il est exempt de pavot depuis 2001 et la production intérieure de drogues a été réduite grâce à une stricte application de la loi. Dans le cadre de son engagement au niveau international, le Pakistan a présenté et soutenu un projet de résolution sur le renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif au cours de la soixante et unième session ordinaire de la Commission des stupéfiants.

79. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) dit qu'étant donné la nature transfrontière et les contours imprécis de la criminalité transnationale organisée, la coopération internationale est essentielle et, à cet égard, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et d'autres instruments fournissent le cadre juridique nécessaire. Cependant, les criminels sont en avance sur les États en raison des ressources dont ils disposent et parce qu'ils ne sont pas tenus par des impératifs juridiques ou moraux. Un mécanisme d'examen devrait être mis en place pour faire en sorte que la Convention demeure un outil pertinent et efficace pour combattre et éliminer la criminalité transnationale organisée.

80. Le taux de criminalité en Érythrée reste inférieur à la moyenne mondiale, peut-être en raison de l'aversion de la société pour les comportements criminels, et aussi grâce à la stratégie intégrée de prévention du crime appliquée par le Gouvernement depuis l'indépendance, qui vise à améliorer la qualité de vie et à protéger les droits de l'homme. Néanmoins, le Gouvernement ne saurait se satisfaire du faible taux de criminalité, qui demeure menacé par l'urbanisation, les progrès des technologies de l'information et des communications et la prolifération de la criminalité transnationale organisée dans la région.

81. Une transformation structurelle des forces de police de l'Érythrée est en cours, à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie nationale destinée à réduire le nombre de crimes et de leurs victimes, à consolider l'état de droit et à adopter un système de justice pénale équitable, humain et responsable, entre autres objectifs.

82. La Corne de l'Afrique et la mer Rouge sont particulièrement touchées par la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. L'Érythrée entend poursuivre ses collaborations bilatérales avec les pays de la région et dans le cadre d'initiatives régionales, notamment le Processus de Khartoum et le Programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Est (2016-2021). En tant que futur président du

Processus de Khartoum, l'Érythrée s'efforcera de consolider les acquis et d'accélérer les progrès vers l'élimination de la traite des personnes dans la région, en étroite collaboration avec les autres États membres.

83. **M. Locsin, Jr.** (Philippines) dit que la facilité avec laquelle une puissance impériale a vaincu la Chine dans les années 1800 par la dépendance à l'opium a révélé le secret de cet empire : la drogue était à l'évidence une arme plus efficace que les navires.

84. Comme l'a signalé l'ONUDDC, l'Asie de l'Est et du Sud-Est est l'une des principales sous-régions du trafic mondial de méthamphétamine. Cette substance est présente dans 60 % environ des plus petits villages des Philippines. Le Gouvernement précédent n'a rien fait pour lutter contre ce phénomène et l'administration actuelle a été élue sur la base d'une promesse électorale d'éradication du commerce de la drogue. Depuis, 4 000 trafiquants ont été tués dans des opérations de police. Des groupes de défense des droits de l'homme ont estimé ce nombre à 22 000, sans le justifier, mais cela ne fait que révéler l'ampleur de l'abus de drogues dans le pays. Des erreurs tragiques ont été commises en raison d'actions inconsidérées de la police, comme partout ailleurs, et si de telles tragédies sont inexcusables, elles ne sont pas une raison pour mettre fin à la guerre contre la drogue.

85. En avril 2018, 99 000 opérations de contrôle des drogues avaient été menées. Plus de 2 600 kilos de méthamphétamine en cristaux ont été saisis, 192 caches et laboratoires clandestins ont été démantelés, 7 000 mineurs ont été secourus et plus de 600 000 consommateurs de drogues se sont livrés à la police. La communauté internationale a qualifié la guerre contre la drogue de génocide. Cependant, le génocide est défini comme le meurtre de personnes en raison de leur race, de leur religion ou de leurs convictions politiques. Le commerce de la drogue n'est pas une question de race : c'est une activité qui relève d'un choix purement personnel et criminel.

86. Une rapporteuse des Nations Unies sur les droits de l'homme a laissé entendre que la méthamphétamine était inoffensive, et quiconque partage son avis est invité à ingérer le produit devant des caméras de télévision. La légalisation de la drogue est une idée stupide, qui ferait tout simplement du Gouvernement le plus grand trafiquant de drogue. L'Administration de la répression du trafic des stupéfiants des États-Unis a mis en garde les Philippines contre une telle perspective.

87. **M. Yesod** (Israël) indique qu'une nouvelle autorité a été créée au sein du ministère de la Sécurité publique pour diriger les différentes actions de son pays en

matière de prévention et de lutte contre la criminalité, la violence, la toxicomanie et l'alcoolisme. Une démarche ascendante est au cœur de ce processus, car les autorités locales et municipales sont considérées comme des acteurs essentiels pour mettre en place un continuum de prévention et de dépistage précoce, ainsi que des services de traitement et de réinsertion.

88. Israël est particulièrement préoccupé par l'impact négatif des drogues sur les jeunes. Les efforts de prévention, qui commencent dès la maternelle et se poursuivent tout au long de la scolarité, comprennent des programmes de préparation à la vie active et la promotion de modes de vie sains et sans drogue. Des services de traitement et de réadaptation destinés aux jeunes ont également été mis en place. La proximité avec la population est un aspect essentiel des stratégies de réduction de la demande, car il est rare que les jeunes, en particulier ceux qui sont à haut risque, se tournent spontanément vers les services d'aide. Par ailleurs, différentes activités telles que des ateliers et des conférences ciblent les parents et des adultes référents. L'accent est également mis sur le recrutement et la formation de membres de la communauté, comme les patrons de bars et les chauffeurs de taxi qui peuvent jouer le rôle de sentinelles, car ils sont souvent les premiers témoins de comportements à risque.

89. La proportionnalité est la pierre angulaire du système de justice pénale israélien et, dans certains cas, des mesures de substitution à l'incarcération sont prises. Une nouvelle réforme visant à dépénaliser l'usage du cannabis pour les délinquants primaires entrera en vigueur en 2019 et constituera un tournant, en passant de la répression pénale à l'éducation, la prévention et le traitement. Parallèlement, un plan d'action complémentaire fondé sur des données factuelles est en cours d'élaboration pour couvrir sept domaines clés, notamment les campagnes publiques, le matériel didactique et les programmes de réadaptation.

90. Il convient de mettre en place des services qui répondent aux besoins des groupes vulnérables pour s'assurer que personne n'est laissé au bord du chemin. La combinaison d'une démarche descendante et d'une démarche ascendante est essentielle pour atteindre cet objectif.

91. **M. de Souza Monteiro** (Brésil) dit que les organisations criminelles transnationales adaptent en permanence leurs stratégies et que la communauté internationale doit renforcer son action. Pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale, il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes et placer la prévention au cœur de toutes les stratégies, en particulier celles qui visent à éliminer la pauvreté, à

améliorer l'éducation et la santé, à autonomiser les femmes et les filles et à combattre toute forme de discrimination. Néanmoins, l'état de droit et les droits de l'homme doivent être respectés dans toutes les activités de maintien de l'ordre et des peines proportionnées sont essentielles. Le Brésil tient à réitérer qu'il réprovoque la peine de mort, en toutes circonstances.

92. En janvier 2018, le Gouvernement brésilien a lancé un plan ambitieux pour combattre la violence et les activités criminelles. Avec la création du ministère de la Sécurité publique, il fait de cet aspect la priorité de son programme. Le Brésil est également déterminé à lutter contre la corruption à tous les niveaux, comme en témoignent les enquêtes et les condamnations qui ont défrayé la chronique ces dernières années et qui ont contribué à renforcer la démocratie et l'état de droit.

93. Le pays est fortement attaché à la mise en œuvre d'une démarche intégrée, équilibrée et multidisciplinaire de la politique en matière de drogue, respectueuse des droits de l'homme et soucieuse des aspects sanitaires et sociaux. Il est essentiel de reconnaître que l'usage de drogues est un problème de santé publique, que les services de santé doivent être améliorés, que les professionnels de santé doivent être formés et que les formules qui stigmatisent et marginalisent les consommateurs de drogues doivent être évitées. Il est tout aussi important de s'attaquer aux problèmes du VIH/sida et des hépatites virales associés à la consommation de drogues.

94. Le Brésil continue d'intensifier sa lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Les liens les plus étroits entre acteurs du marché de la drogue ne peuvent être établis que grâce au renseignement et à une coopération renforcée entre institutions. Les organisations criminelles s'affranchissant des frontières nationales, le Brésil a donc activement accru sa coopération avec les pays voisins et continuera dans cette voie.

95. **M^{me} Tripathi** (Inde) déclare que le contrôle national des drogues est l'une des grandes priorités de l'Inde. Le pays a ainsi accéléré la mise en place de services de santé et de réadaptation, accru la sensibilisation dans les écoles et les collèges, et appliqué des mesures strictes de répression du trafic de stupéfiants. En outre, l'Inde collabore avec les pays voisins pour lutter contre ce phénomène.

96. Depuis l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, les quatre volets constitués par la prévention, la protection, la poursuite des criminels et le partenariat sont devenus les fondements de l'action mondiale en la

matière. L'Inde a adopté une approche à plusieurs facettes, notamment un cadre législatif solide qui prévoit l'interdiction de la servitude pour dette et des mesures destinées à protéger les enfants et les femmes contre toute forme d'exploitation. Un dispositif global permet de secourir les victimes, de faciliter leur réadaptation et leur réinsertion. Une nouvelle législation est en cours d'élaboration pour couvrir tous les aspects de la traite des personnes, notamment les poursuites, la prévention, la protection des victimes, des témoins et des plaignants, ainsi que la réadaptation des victimes.

97. L'Inde applique une politique de tolérance zéro pour toutes les activités criminelles qui soutiennent le terrorisme. Une réponse mondiale coordonnée est indispensable pour s'attaquer aux liens bien connus entre terrorisme, extrémisme violent, production et commerce de drogues, traite des personnes et exploitation illégale des ressources naturelles. Dans ce contexte, la délégation indienne se félicite de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme en 2017 et de la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue en juin 2018.

98. Bien qu'il existe un ensemble d'instruments juridiques internationaux pour prévenir et contrôler la criminalité transnationale organisée dans des secteurs spécifiques, aucune stratégie mondiale commune n'a encore été adoptée pour lutter contre les activités criminelles dans le cyberspace. En outre, le projet de convention générale sur le terrorisme international n'a guère progressé au fil des ans. Les frontières politiques et la bureaucratie ne devraient pas constituer un obstacle à la lutte contre les réseaux criminels et terroristes qui sont de plus en plus imbriqués. L'Inde est favorable à une plus grande coopération internationale en matière de justice pénale pour faire face aux problèmes posés par la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la drogue.

99. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) dit que les avancées de la politique internationale en matière de drogues n'ont pas été linéaires. Depuis l'adoption, il y a plus de cinquante ans, de la Convention unique sur les stupéfiants, les nouvelles réalités du problème mondial de la drogue ont nécessité une amélioration constante de l'action des États Membres. Le Mexique a constaté qu'une démarche fondée sur la répression était inefficace et il privilégie une méthode inclusive, impliquant la société civile, les organisations régionales, le monde universitaire et la communauté scientifique.

100. La prévention, s'appuyant sur le développement, l'inclusion, l'éducation et l'autonomisation des jeunes,

demeure un élément essentiel de la lutte contre le problème mondial de la drogue. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue a modifié les termes du débat international, les États Membres ayant reconnu qu'il importait d'intégrer la perspective de la santé publique tout en tenant compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et en privilégiant la prévention. Ils ont souligné le principe de la responsabilité partagée, la nécessité d'améliorer l'accès aux substances sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, et sont convenus de renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

101. La délégation mexicaine est consciente des nouveaux défis que posent les drogues de synthèse et d'autres nouvelles substances psychoactives, mais il est important de passer d'une simple interdiction à une réglementation efficace. Il est également essentiel d'adopter une nouvelle optique en ce qui concerne les crimes associés, tels que le blanchiment d'argent, le trafic d'armes légères et de petit calibre et celui des munitions.

102. L'Assemblée générale est l'instance au sein de laquelle tous les États Membres peuvent assurer le suivi de la feuille de route correspondant aux sept domaines thématiques du document final de la session extraordinaire. La coordination et le dialogue doivent se poursuivre entre l'ONUDC, l'OMS, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Division de statistique et les autres organismes du système des Nations Unies.

103. Le Mexique a eu le privilège de présider la Commission des stupéfiants en prévision du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission en mars 2019. Il est temps d'aborder le problème mondial de la drogue dans une optique réaliste et efficace.

104. En ce qui concerne la prévention de la criminalité et la justice pénale, le Mexique continuera de promouvoir une action multilatérale renforcée contre la corruption, les flux financiers illicites et le commerce et le trafic irresponsables des armes à feu. Les armes sont le principal instrument de la criminalité organisée et il est temps que la communauté internationale se montre plus énergique et mette fin à leur prolifération.

105. Enfin, en ce qui concerne le lien entre criminalité transnationale organisée et terrorisme, la délégation mexicaine est préoccupée par l'élaboration d'un texte

qui ne tiendrait pas compte des distinctions devant être faites entre les deux phénomènes et qui compromet l'efficacité du cadre institutionnel de la lutte contre la criminalité organisée.

106. **M. Gonzalez** (Colombie) déclare que tous les efforts actuellement déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030 et s'attaquer au problème mondial de la drogue sont complémentaires, se renforcent mutuellement et doivent être poursuivis. Il importe également de respecter les principes reconnus par la communauté internationale, notamment la responsabilité commune et partagée, le multilatéralisme, l'exhaustivité, l'équilibre et la coopération régionale, sous-régionale et internationale. Les organisations impliquées dans le trafic de drogues et les crimes connexes ne peuvent être combattues qu'au prix d'actions continues et énergiques, dans un cadre juridique fondé sur la sécurité et la justice.

107. À la date du 19 septembre 2018, les services de sécurité colombiens avaient détruit 37 081 hectares de cultures illicites, tandis que 26 219 hectares avaient été détruits de façon volontaire et encadrée. La Colombie poursuit également la mise en œuvre de son plan national de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre la consommation de drogues pour la période 2014-2021.

108. Dans le domaine de la prévention du crime, la Colombie accorde la priorité à la lutte contre la corruption, aux échelons national et international. Toutefois, les progrès accomplis dans le pays n'auront pas d'effet réel si la coopération internationale n'est pas renforcée. Les États Membres doivent appliquer les instruments internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et son mécanisme d'examen, la Convention interaméricaine contre la corruption et son mécanisme de suivi.

109. Enfin, en ce qui concerne la cybercriminalité, il importe de respecter le libre accès aux technologies de l'information et de veiller à leur bon usage. Ces technologies peuvent être utilisées pour aider les services de répression et les autorités de justice pénale à lutter contre la criminalité transnationale organisée. La Colombie soutient l'action importante de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre la cybercriminalité et les travaux du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, dont le plan de travail couvre la période allant jusqu'à 2021.

110. **M^{me} Simpson** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis s'emploient résolument à relever les défis

posés par la criminalité transnationale organisée et les drogues illicites. Le fléau dévastateur des opioïdes tue chaque année des milliers de ses compatriotes et, rien qu'en 2017, les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies ont estimé que plus de 72 000 Américains étaient morts de surdoses, 40 % de ces décès étant dus à des opioïdes synthétiques comme le fentanyl.

111. La nature du problème mondial de la drogue a changé, de nouvelles substances sont mises au point à un rythme tel que les systèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas le contrecarrer, et les trafiquants exploitent l'essor de l'accès mondial à l'information et aux technologies. Les producteurs de drogues illicites tirent parti de l'anonymat et de la facilité offerts par Internet et d'autres nouvelles technologies de l'information et de la communication pour commercialiser et écouler leurs produits à l'échelle mondiale. Le commerce illicite des drogues est donc très rentable et difficile à déstabiliser.

112. La communauté internationale doit coordonner ses efforts et l'oratrice remercie les 130 pays qui ont adhéré à l'Appel mondial à une action concertée contre la drogue. L'engagement manifesté par ces dirigeants du monde entier incitera certainement la communauté internationale à prendre des mesures concrètes.

113. Grâce à la coopération internationale, les États Membres peuvent œuvrer en faveur d'un avenir sûr et prospère pour toutes les nations. Les criminels s'affranchissant des frontières politiques et des limites des juridictions, les procureurs et les enquêteurs doivent de plus en plus souvent rechercher des preuves, des témoins et des biens volés à l'extérieur de leurs propres frontières. Heureusement, la communauté internationale dispose déjà des outils nécessaires que sont les traités et instruments juridiques internationaux pour faire face à ces menaces en constante évolution.

114. Les États-Unis ont tiré parti des cadres internationaux existants pour faire face à la menace commune de la criminalité transnationale. Depuis 2005, le pays s'est appuyé plus de 650 fois sur la base juridique de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée pour fournir ou demander une entraide judiciaire, des extraditions et d'autres formes de coopération internationale avec près de 97 pays. Il a également beaucoup œuvré pour aider d'autres États à utiliser efficacement ce traité.

115. La délégation américaine se félicite des travaux en cours du Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité. Les débats actuels devraient servir à le renforcer et non à saper ou faire double emploi avec le rôle prépondérant de ce groupe d'experts au sein du système des Nations Unies.

116. La résolution de portée générale sur la prévention du crime et la justice pénale est l'instrument approprié pour toutes les négociations menées au sein de la Troisième Commission sur les questions relatives à l'application des lois et à la justice pénale. Les États Membres devraient proposer de nouvelles dispositions à faire figurer dans cette résolution de portée générale à propos de formes spécifiques de criminalité, entre autres la cybercriminalité, afin d'éviter la prolifération inutile de résolutions sur les différents types de criminalité.

117. La plupart des solutions aux problèmes découlant de la drogue et de la criminalité ne seront pas trouvées par des diplomates à l'ONU. Elles viendront des médecins qui travaillent dans les salles d'urgence envahies de victimes de surdoses, des policiers qui luttent contre les criminels, des enquêteurs qui recherchent les liens entre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme, et des procureurs qui veillent à ce que les victimes obtiennent justice. Les États-Unis sont déterminés à faire en sorte qu'ils réussissent dans cette entreprise.

118. **M. Sukhee** (Mongolie) déclare que les statistiques contenues dans le Rapport mondial sur les drogues pour 2018 sont vraiment alarmantes. La production mondiale d'opium et de cocaïne n'a jamais été aussi élevée et plus de 450 000 personnes meurent chaque année de surdoses ou de problèmes de santé liés aux drogues.

119. Trente ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Bien que des progrès aient été accomplis au cours de ces trois décennies, de nouveaux défis se font jour et la communauté internationale doit coopérer pour partager les analyses, renforcer les patrouilles aux frontières et s'attaquer aux liens entre la drogue, la corruption, le trafic d'armes, la traite des personnes et les réseaux terroristes. C'est pourquoi la Mongolie, à l'instar de 129 autres États Membres, a signé l'Appel mondial à une action concertée contre la drogue.

120. En Mongolie, où 63 % de la population est âgée de 15 à 59 ans, empêcher les jeunes de devenir la cible des trafiquants de drogues illicites constitue un véritable défi. Compte tenu de l'accroissement du trafic et de la distribution illicite de stupéfiants dans le pays, le Gouvernement mongol a lancé en 2017 un programme national de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes.

121. Selon le Rapport mondial sur les drogues de 2018, l'Asie du Sud-Est est l'un des principaux marchés pour les drogues synthétiques dangereuses. Même si la Mongolie est géographiquement située en Asie du Nord-Est, la proximité avec ce marché constitue une menace.

La délégation mongole invite les États Membres et les organismes des Nations Unies à améliorer leur coordination, l'échange d'informations et le renforcement des capacités pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

122. *M. Molina Linares (Guatemala), Vice-Président, prend la présidence.*

123. **M. Solari** (Pérou) dit que la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les infractions qui y sont associées est une priorité pour le Pérou. Lors de la septième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Pérou a soutenu l'adoption d'une résolution visant à prévenir et combattre ce fléau. En avril 2018, à l'occasion du huitième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Consensus de Lima qui contient 57 mesures pour prévenir et combattre la corruption, principalement en renforçant l'intégrité et la gouvernance démocratique. Tous les États devraient prendre des mesures pour renouveler leur engagement politique et rechercher de nouveaux moyens plus efficaces pour lutter contre la corruption.

124. Les efforts de lutte contre la corruption doivent renforcer les institutions indispensables à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. De surcroît, une démarche globale est nécessaire, en plus d'une action ciblée. Les liens dangereux entre criminalité transnationale organisée et terrorisme existent dans différentes régions et sous différentes formes, et la communauté internationale doit s'employer à mieux comprendre ces liens afin de les désorganiser plus efficacement. Les États membres doivent également lutter contre l'usage des technologies de l'information et de la communication par les groupes criminels, tout en garantissant le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

125. La délégation péruvienne s'investit pleinement dans les préparatifs du débat ministériel de la Commission des stupéfiants qui doit se tenir à Vienne en 2019. Il importe que tous les États réitèrent leur engagement politique, dans l'optique des objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Le Pérou a fait du développement alternatif une priorité et, entre 2012 et 2016, cette méthode a permis de détruire plus de 135 000 hectares de cultures illicites de coca. Le Pérou salue à cet égard le soutien apporté par le système des Nations Unies et en particulier le travail remarquable de l'ONUDC.

126. **M. Baizhanov** (Kazakhstan) dit que son pays a toujours considéré que la lutte contre le trafic de drogues était prioritaire. En tant que membre non permanent du

Conseil de sécurité pour 2017-2018, le Kazakhstan est déterminé à lutter contre le problème de la drogue et à donner la priorité au contrôle des drogues dans les politiques nationales et étrangères. Cette volonté a été intégrée dans la stratégie nationale à long terme Kazakhstan-2050 et dans un certain nombre de programmes sectoriels. Par ailleurs, les politiques nationales de contrôle des drogues sont pleinement conformes aux conventions et résolutions des Nations Unies. Le Gouvernement kazakh entend harmoniser sa législation avec celle d'autres pays, en particulier à l'échelle régionale, et il collabore aussi étroitement avec l'ONUDC, INTERPOL et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol). Le Kazakhstan a signé l'Appel mondial à une action concertée contre la drogue en septembre 2018.

127. L'ampleur croissante de la menace de la drogue exige des efforts accrus pour renforcer la sécurité mondiale et régionale. Il est donc très important de garantir la viabilité du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale (CARICC), situé à Almaty, au Kazakhstan. Le Centre a déjà démontré son utilité en tant qu'unique entité d'information et de coordination efficace en matière de lutte contre le trafic de drogues dans la région. C'est aussi une base spécialisée sans équivalent pour l'interaction multilatérale sur le vaste territoire entre l'Asie du Sud et du Sud-Est et l'Europe. Le potentiel d'élargissement de ses activités est très important, de même que pour accroître la coordination avec l'ONUDC, INTERPOL et d'autres organismes. Il convient que les États Membres donnent la priorité au soutien du Centre, et le Kazakhstan propose pour cela une stratégie en trois volets : renforcer le lien entre sécurité et développement, adopter une approche régionale et appliquer l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies.

128. **M^{me} Moreno González** (Équateur) dit que son gouvernement est déterminé à réaliser le Programme 2030, notamment l'objectif 16 de développement durable. Les institutions démocratiques ne pourront être renforcées que si les États Membres parviennent à prévenir la criminalité, à soutenir la justice pénale et le contrôle international des drogues et à combattre la corruption. La criminalité transnationale organisée est toujours une menace pour la sécurité publique et un obstacle au développement social, économique et politique. La coopération internationale et l'échange d'expériences sont essentiels pour prévenir la criminalité et mettre en place des systèmes de justice pénale plus équitables et plus efficaces.

129. Le problème mondial de la drogue est complexe, évolutif, et ses causes sont multiples. Les politiques

publiques de l'Équateur se fondent sur le plein respect des droits de l'homme et s'attachent à traiter le problème socioéconomique de la drogue selon une méthode globale, équilibrée et soucieuse de l'égalité des sexes, en considérant la toxicomanie comme un problème sanitaire. L'Équateur a axé ses programmes coordonnés d'information, de prévention et de contrôle sur les groupes vulnérables, tout en s'attaquant aux activités criminelles telles que le trafic de drogues.

130. Le Gouvernement équatorien accorde la priorité à la lutte contre la corruption et au renforcement de la transparence dans la gestion publique. Il a signé un mémorandum d'entente avec l'ONUSD en vue d'établir un cadre de coopération visant à améliorer la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption. La délégation équatorienne réaffirme le principe de la responsabilité commune et partagée, qui est un élément fondamental de la lutte contre la criminalité transnationale, le problème mondial de la drogue et la corruption.

131. *M. Saikal (Afghanistan) prend la présidence.*

132. **M. Teffo** (Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud continue d'appliquer les dispositions des trois conventions internationales relatives aux drogues. L'année 2019 est l'année butoir fixée dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 pour que les États éliminent ou réduisent sensiblement la demande et l'offre illicites de drogues. La prochaine occasion de faire fond sur les progrès réalisés dans ce domaine sera le débat ministériel de haut niveau de la Commission des stupéfiants en mars 2019.

133. L'Afrique du Sud collabore étroitement avec ses partenaires pour lutter contre le fléau de la drogue et de la criminalité qui compromet toujours le développement, la paix et les droits de l'homme. De nouveaux efforts sont nécessaires pour mieux comprendre les problèmes associés aux opioïdes synthétiques et les enjeux de santé publique liés à leur utilisation en dehors de la sphère médicale dans les pays en développement. Des stratégies de prévention fondées sur la science, le développement de compétences, l'offre éducative et des possibilités d'emploi digne pourraient contribuer à briser le cycle de la vulnérabilité chez les jeunes. La délégation sud-africaine se félicite de l'initiative de prévention du crime de l'ONUSD, « Line Up, Live Up », dans le cadre de laquelle des entraîneurs sportifs, des enseignants et d'autres professionnels travaillent avec des jeunes à risque dans des environnements sportifs.

134. La communauté internationale devrait élaborer et adopter un instrument international sur la cybercriminalité, sous les auspices de l'ONU.

S'inspirant des accords régionaux et internationaux pertinents existants, cet instrument devrait englober les normes, règles et accords de bonne conduite en matière de cyberrelations et de lutte contre la cybercriminalité. La délégation sud-africaine salue le travail du groupe intergouvernemental d'experts sur la cybercriminalité et se félicite de l'adoption en avril 2018 d'un plan de travail pluriannuel qui a prorogé le mandat du groupe jusqu'en 2021.

La séance est levée à 13 heures.